

Appel à projets

**« Mobilisation citoyenne pour valoriser la place des personnes bénéficiaires
d'une protection internationale dans la Ville de Strasbourg »**



Table des matières

OBJET DE L'APPEL.....	2
DUREE ET RECONDUCTION	2
CONTEXTE	2
ENJEUX	3
PUBLICS CIBLES	4
CADRE DES ACTIONS ELIGIBLES A DEVELOPPER	4
FONDS DISPONIBLES ET REPARTITION	5
ACTEURS CIBLES POUVANT REpondre A L'APPEL	6
DELAIS, PROCESS DE CONVENTIONNEMENT	6
OBLIGATIONS DE COMMUNICATION	6
SUIVI DES PROJETS	6
CRITERES ET MODALITES DE SELECTION DES REPONSES	7
MODALITES DE REPONSE A L'APPEL A PROJETS	7
RECEPTION DES REPONSES	7
ANNEXE / MODELE DE REPONSE PROPOSE	8
ANNEXE / PUBLICS CIBLES – RAPPEL DEFINITION	9

OBJET DE L'APPEL

Cet appel à projets d'un montant global de 230 000€, vise le développement d'actions citoyennes innovantes, pour une meilleure inclusion des personnes bénéficiaires d'une protection internationale.

DUREE ET RECONDUCTION

Cet appel à projets concerne la période annuelle de mise en œuvre 2019-2020. Il pourrait être reconduit jusqu'en 2021, dans le cadre du renouvellement de contrat avec la Délégation Interministérielle à l'Accueil et à l'Intégration des Réfugiés (DIAIR), ou dans un autre cadre si le bilan des actions rend compte d'effets leviers nécessaires.

CONTEXTE

Chaque année, la France accueille en application des conventions internationales qu'elle a signées, des hommes, des femmes et des enfants victimes de persécution ou d'atteinte à leurs droits fondamentaux dans leur pays. En 2018¹, plus de 33 216 personnes réfugiées, hors mineurs, ont obtenu une protection (46 838, incluant les mineurs accompagnants). En plus des personnes déjà présentes sur le territoire sollicitant une protection, la France s'est engagée à accueillir 10 000 réfugiés dans le cadre de programmes européens de réinstallation, sous l'égide des Nations Unies. Dans le département du Bas-Rhin, on recense 7655 personnes bénéficiaires d'une protection internationale, titulaires d'un titre de séjour, dont 988 ayant obtenu une protection en 2018².

La Stratégie Nationale³ pour l'accueil et l'intégration des personnes réfugiées est un cadre fort pour coordonner les actions menées en faveur de ces nouveaux arrivants. Pilotée par la Délégation Interministérielle à l'Accueil et à l'Intégration des Réfugiés (DIAIR) dont le Préfet Régnier a la responsabilité, cette stratégie permet de mobiliser une grande diversité d'acteurs et d'agir sur l'ensemble des domaines : accès aux droits, à l'emploi, au logement, mais également accès à la culture, au sport, etc.

Le gouvernement a souhaité soutenir cet engagement, en prévoyant, dans la stratégie nationale, la signature de contrats territoriaux d'accueil et d'intégration des réfugiés avec les Villes et métropoles volontaristes, pour un montant de 300 000 € par Ville/métropole, renouvelable chaque année, jusqu'en 2021, sous réserve des crédits disponibles.

La démarche globale « ville hospitalière » portée à l'initiative et par la Ville de Strasbourg en faveur d'un accueil digne des nouveaux arrivants vulnérables sur le territoire, et validée par le conseil municipal du 25 mars 2019, a suscité l'intérêt de la Diar.

Dans ce cadre, la Ville de Strasbourg lance le présent appel à projets, sur proposition et soutien de la Diar, et en confie le pilotage au Centre Communale d'Action Sociale (CCAS).

¹ Source OFPRA : [Rapport d'activité OFPRA 2018](#)

² Source : Préfecture du Bas-Rhin

³ [Stratégie Nationale pour l'accueil et l'intégration des personnes réfugiées](#)

ENJEUX

L'appel à projets poursuit plusieurs enjeux :

- ✓ **Développer un cadre de rencontres permettant de favoriser le lien entre les habitants et les personnes réfugiées arrivées sur Strasbourg.** *L'obtention du statut de « réfugié » arrive après un parcours d'exil et d'itinérance où un nouvel avenir est à construire à l'arrivée. Ce nouvel avenir repose non seulement sur le fait de reconnaître là d'où l'on vient mais aussi d'identifier là où l'on arrive. L'intégration des réfugiés passe par les liens que les personnes pourront créer avec la société d'accueil. Aussi, la connaissance du nouvel environnement d'accueil se crée d'autant mieux à travers la rencontre et le partage avec les habitants.*
- ✓ **Mobiliser et sensibiliser les strasbourgeois.es sur les enjeux d'accueil et de participation des personnes réfugiées au développement du territoire.** *Pour engager un changement de regard, les habitants ont besoin de mieux connaître les difficultés et besoins des personnes réfugiées nouvellement arrivées. Malgré l'obtention d'un statut permettant d'accéder au droit commun, le nouveau chemin vers un nouvel ancrage territorial se heurte à plusieurs dimensions : la barrière de la langue française, le choc culturel et la nécessité d'appréhender des nouveaux codes sociaux et territoriaux, la recherche d'un emploi pour lequel les anciens diplômes et compétences ne sont pas nécessairement attendus, et plus généralement la difficulté à créer du lien car le cadre de la rencontre des cultures plurielles est encore à renforcer. Plusieurs dispositifs existent pour répondre à ces enjeux mais un cadre d'accompagnement et d'appui avec la société civile montre des effets positifs importants pour toutes et tous. Aussi, ce sont l'apprentissage des différences et la valorisation de la diversité des cultures qui permettent de mieux vivre ensemble et de créer un environnement commun de vie.*
- ✓ **Permettre aux habitants de s'impliquer au plus près des personnes en offrant un cadre de participation clair et structuré.** *L'appel à mobilisation nationale de 2015 a témoigné d'une forte envie de la population de participer à l'accueil et l'appui des personnes réfugiées dans leur nouvel environnement de vie. Néanmoins, l'engagement bénévole ne peut se faire sereinement qu'à partir du moment où celui-ci est encadré, limité dans le temps et guidé, tant pour les personnes accueillies que les volontaires.*
- ✓ **Favoriser l'accès à un hébergement, logement mais aussi l'inclusion linguistique, professionnelle, sociale, culturelle, sportive, ... des personnes réfugiées sur le territoire de Strasbourg, en s'appuyant sur les envies, besoins, et potentiels de chacun.e.** *A travers la mobilisation des strasbourgeois.es, les attentes liées à cet appel à projets sont de créer un cadre d'actions permettant aux personnes réfugiées de s'insérer durablement et sereinement dans la Ville. Parmi les piliers de l'intégration, l'accès à un hébergement ou logement, l'apprentissage de la langue française et l'accès à un emploi sont les socles permettant d'imaginer un futur plus apaisé. Par ailleurs, la possibilité de participer à des activités culturelles, artistiques, sportives et sociales, est aussi à considérer comme autant de leviers nécessaires permettant un enrichissement mutuel pour tous les habitants.es.*

- ✓ **Structurer les solutions proposées dans une dynamique de partenariat local concerté, en proposant des actions complémentaires et innovantes.**

Aussi, l'enjeu poursuit est de favoriser les synergies et de créer une vision partagée et collaborative des interventions à plus long terme. Dans ce contexte, une recherche de complémentarité avec des acteurs partenaires sur le territoire est conseillée. Aussi, des liens pourront être recherchés avec les acteurs agissant sur leurs champs de compétences (services compétents des différentes institutions, acteurs associatifs, universitaires, ...), que ce soit en termes d'identification des personnes participant aux actions, mais aussi en termes de complémentarité des thématiques d'interventions (activités artistiques, culturelles, sportives, linguistiques ...).

PUBLICS CIBLES

⚠ Les actions financées dans le cadre de cette mobilisation concernent exclusivement le public « réfugié », c'est-à-dire les personnes bénéficiaires d'une protection internationale, titulaires d'un titre de séjour, au titre du statut de réfugié ou de la protection subsidiaire (cf. annexe 3).

CADRE DES ACTIONS ELIGIBLES A DEVELOPPER

L'appel à projets est l'occasion de structurer des démarches initiées, d'engager de nouvelles actions innovantes, et d'ancrer les projets sur le long terme.

Les axes thématiques ainsi que les actions proposées sont inscrits dans le tableau ci-après à titre indicatif.

Les acteurs souhaitant répondre peuvent se positionner sur un axe thématique dédié, ou plusieurs axes dans le cadre d'un projet global à plusieurs volets.

Dans ce contexte et à la lumière des enjeux précités, une logique de partenariat concerté et complémentaire avec d'autres acteurs locaux est souhaitée.

Les propositions formulées ci-après ne sont ni exhaustives, ni exclusives, ni limitatives et toute autre proposition concourant aux enjeux exposés sera étudiée.

De même, les montants par axes sont signalés à titre indicatif. Tout projet peut être déposé pour un montant minimum de 5000€.

N° Axe	Thématiques clés indicatives	Descriptif des actions possibles	Montant indicatif, fongible entre les actions
1	Hébergement et/ou la colocation solidaire	Structurer un projet d'hébergement/colocation citoyen-ne pour réfugiés en développant un appui/accompagnement entre acteur associatif et hébergeur ou bailleur	50 000 €
2	Développement d'actions innovantes favorisant le volontariat/bénévolat de court/moyen termes	Développement d'offres innovantes de bénévolat en faveur de l'accueil et de l'inclusion des réfugiés (création de micro-événements/projets, favoriser la visibilité des offres et la mise en lien avec et sur le territoire)	40 000 €
3	Accompagnement des structures pour structurer et outiller le cadre d'engagement citoyen (bénévolat, volontariat), pour les porteurs d'initiatives citoyennes locales	Accompagnement des structures pour encadrer le volontariat en faveur des personnes réfugiées, et soutenir les initiatives citoyennes de rencontres entre les réfugiés et les habitants (structuration d'un réseau, conseil et accompagnement au tutorat/interculturalité/projets citoyens, réflexion sur la communication au plan territorial pour mobiliser les habitants et mettre en visibilité l'offre et la demande)	30 000 €
4	Actions collectives favorisant la rencontre professionnelle sociale, artistique, sportive et/ou culturelle entre les habitants et les réfugiés	Cadre d'actions et de rencontres favorisant l'accompagnement des réfugiés sur différents enjeux de l'inclusion : insertion professionnelle et emploi en lien avec les services compétents, lien social, connaissance de la culture française, créations d'ateliers favorisant l'apprentissage informel du français, la découverte ludique des trucs et astuces sur le territoire, la connaissance de la Ville de Strasbourg	30 000 €
5	Développer un/des projets de tutorat avec des volontaires locaux / réfugiés sur les différents champs de l'inclusion	Développer un projet de tutorat avec des volontaires locaux / réfugiés pour former des binômes sur différents champs d'action : insertion professionnelle et emploi en lien avec les services compétents, lien social, connaissance de la culture française/de la Ville de Strasbourg	30 000 €
6	Structuration d'un cadre d'actions de sensibilisation de la population aux enjeux d'accueil et d'inclusion	Création de micro-événements pour sensibiliser la population aux enjeux d'accueil et d'inclusion des réfugiés (intervention/sensibilisation dans les écoles, dans les espaces publics, médiathèques, ...)	30 000 €
7	Actions de valorisation de parcours / portraits de réfugiés strasbourgeois	Valoriser la diversité des parcours de réfugiés strasbourgeois sous différents formats (à travers les arts et la culture,...)	20 000 €
Total des financements			230 000 €

FONDS DISPONIBLES ET REPARTITION

L'enveloppe totale dédiée est de 230 000€. Comme mentionnée dans la partie « Cadre des actions à développer », les porteurs de projets peuvent formuler toute autre proposition qui n'aurait pas été citée dans les axes thématiques mais qui participerait aux enjeux. Néanmoins, les projets structurants seront étudiés à partir d'un montant de 5 000€.

Les dépenses éligibles sont de tout ordre (ingénierie/temps passé ; logistique ; communication, ...) et devront être précisées. Le financement des opérations peut être à 100% Ville mais une recherche d'autres sources de financement peut être entreprises pour étendre les possibilités d'actions (fonds propres ; cofinancement).

ACTEURS CIBLES POUVANT REpondre A L'APPEL

Toutes structures associatives, caritatives, universitaires ainsi que les porteurs d'initiatives ou de participation citoyenne implantés sur Strasbourg disposant de la personnalité morale et juridique peuvent se positionner sur cet appel à projets.

Très à la marge, l'appel à projets peut être ouvert à des structures nationales si tant est que le ou les projets proposés ne concurrencent pas les structures locales et qu'une recherche de partenariat aura été menée et mise en valeur dans la proposition.

DELAIS, PROCESS DE CONVENTIONNEMENT

Une convention sera établie en lien avec le CCAS et les opérateurs sélectionnés pour un an sur la période 2019-2020. L'administration pourra favoriser la mise en lien avec des acteurs du territoire, institutions et différents services de la municipalité pour appuyer le développement des projets sélectionnés.

Une reconduction de l'opération est envisagée en fonction du bilan de l'action, de sa pertinence, qualité et degré de satisfaction des parties prenantes et participants, sous réserve des crédits disponibles.

Le financement des opérateurs se fera sous forme de subventions délivrées par le CCAS. Les modalités de versement seront déterminées en fonction des montants attribués.

OBLIGATIONS DE COMMUNICATION

Toute communication sur le projet devra mentionner le partenariat avec la Ville et le CCAS de Strasbourg, et le soutien financier de la Diair en faisant apparaître les logos.

SUIVI DES PROJETS

Les acteurs retenus seront étroitement associés à la démarche « ville hospitalière » menée par la Ville. Un groupe de suivi des projets sera mis en place afin de favoriser la lisibilité des actions et synergie entre les projets. Ce comité accompagnera la réflexion sur l'évaluation des actions menées. Un reporting des actions durant toute la durée de la convention sera nécessaire et notamment en lien avec la Diair.

CRITERES ET MODALITES DE SELECTION DES REPONSES

Le CCAS et la Ville pourront, à la lecture des propositions, contacter les porteurs de projets et favoriser des mises en lien entre les acteurs et porteurs d'actions similaires afin de favoriser les synergies de travail.

Un comité de pré-sélection aura lieu le 30 septembre avec des représentants du CCAS, suivi d'une validation en conseil d'administration la semaine suivante. Les candidats seront informés de la suite donnée à leur proposition mi-octobre.

La sélection se fera au regard des critères suivants :

- ✓ Réponse aux enjeux ciblés
- ✓ Caractère innovant du projet ou des actions
- ✓ Recherche de complémentarité et de partenariat local
- ✓ Expérience de la structure en lien avec les enjeux (accompagnement des populations réfugiées, participation citoyenne, liens avec les habitants)
- ✓ Caractère inclusif de l'action proposée et d'enrichissement mutuel au niveau des participants
- ✓ Modalités de communication pour mobiliser la population
- ✓ Modalités d'identification des personnes réfugiées
- ✓ Capacité de déploiement rapide des projets avec un démarrage fin 2019
- ✓ Identification des critères d'évaluation et de réussite de l'action qui seront ensuite à partager avec l'administration
- ✓ Maîtrise des coûts avec un minimum de 5 000€ sollicité

MODALITES DE REPONSE A L'APPEL A PROJETS

Dans votre proposition, vous ferez apparaître, à minima (cf. modèle de réponse proposé) :

- ✓ Intérêt pour la démarche par rapport à l'expérience de la structure ;
- ✓ La conduite de projet proposé ;
- ✓ La méthode d'évaluation des actions (indicateurs, livrables, process) ;
- ✓ Un calendrier prévisionnel de mise en œuvre ;
- ✓ Ressources mobilisées : profil des intervenants potentiels qui interviendront dans le cadre cette mission ;
- ✓ Un devis détaillé du coût des interventions/budget prévisionnel du coût de l'action

RECEPTION DES REPONSES



Le dossier complet doit être envoyé **au plus tard le lundi 16 septembre à 9h.**

En format électronique, par mail à Elodie Sojic, chargée de mission « ville hospitalière » et Daphné Burckard, Secrétaire Générale du CCAS, aux adresses suivantes :

elodie.sojic@strasbourg.eu ; daphne.burckard@strasbourg.eu

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter :

- ⇒ *Jusqu'au 26 juillet et à partir du 26 août* : Elodie SOJIC - Ligne directe : 03 68 98 61 48 - Secrétariat : 03 68 98 64 47
- ⇒ *Entre le 8 et 16 août* : Maud Renon, Directrice DSSJ – Ligne directe : 03 68 98 64 31
- ⇒ *A partir du 19 août* : Daphné Burckard – Ligne directe : 03 68 98 64 80

ANNEXE / MODELE DE REPONSE PROPOSE

Formulez votre proposition sur papier libre en vous appuyant sur les éléments proposés en annexe 1 (fiche projet) et annexe 2 (budget prévisionnel) – maximum 15 pages.

Annexe 1 : Fiche de renseignements du projet ou des actions – exemple type

- Présentation de l'association/structure (implantation, enjeux, moyens humains, coordonnées, numéro de siret ou siren)
- Montant de la subvention demandée
- Référent de la demande et contacts
- Intitulé du projet
- Contexte, définition des besoins, description du projet
- Objectifs opérationnels de l'action, résultats attendus
- Méthodologie, contenu opérationnel, mise en œuvre
- Calendrier prévisionnel, principales étapes (lancement, actions cibles, clôture)
- Conditions de réussite, risques et solutions
- Partenariat envisagé, modalités d'implication et mobilisation des acteurs du territoire
- Modalités de Communication en amont de l'action, pendant, en fin
- Ressources humaines mobilisées pour le projet (ETP, bénévoles, ...)
- Modalités de suivi du projet : Indicateurs de réussite, résultat, réalisation et modalités de reporting/remontées des informations
- Livrables (Bilan d'activités qualitatif et quantitatif, document de communication...)

Annexe 2 : Tableau relatif au budget prévisionnel du projet proposé - exemple type

Projet x					
Dépenses			Ressources		
Postes budgétaires	K€	%	Financeurs	€	%
Ingénierie (salaire)	€	%	Montant de la demande CCAS / Ville	€	%
Logistique	€	%	Ressources propres	€	%
Communication, autres...	€		Cofinancement autre	€	
Montant global des dépenses du projet	€	100%	Montant global des ressources mobilisées pour le projet	€	100%

ANNEXE / PUBLICS CIBLES – RAPPEL DEFINITION

Annexe 3 : Publics cibles de l'appel à projets

Le public cible concerné par cet appel à mobilisation concerne exclusivement le public «réfugié», soient les personnes bénéficiaires d'une protection internationale, titulaires d'un titre de séjour :

- ✓ au titre du statut de réfugié
- ✓ ou de la protection subsidiaire

Réfugié

Pour rappel, le statut de réfugié est accordé à toute personne craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays; ou qui, si elle n'a pas de nationalité et se trouve hors du pays dans lequel elle avait sa résidence habituelle à la suite de tels événements, ne peut ou, en raison de ladite crainte, ne veut y retourner selon l'article 1er de la Convention de Genève du 28 juillet 1951.

Protection subsidiaire

Le bénéfice de la protection subsidiaire est accordé à toute personne dont la situation ne répond pas à la définition du statut de réfugié mais pour laquelle il existe des motifs sérieux et avérés de croire qu'elle courrait dans son pays un risque réel de subir l'une des atteintes graves suivantes : la peine de mort ou une exécution; la torture ou des peines ou traitements inhumains ou dégradants ; pour des civils, une menace grave et individuelle contre sa vie ou sa personne en raison d'une violence aveugle résultant d'une situation de conflit armé interne ou international.
